

l'efficacité des politiques et des pratiques. Des recommandations ont par la suite été faites en vue d'améliorer la situation.

À la demande de la haute direction du Ministère, le Bureau de l'Inspecteur

général et la Division de la vérification interne ont procédé à des études et à des vérifications spéciales portant sur un large éventail de questions liées à la gestion administrative, financière et du personnel.

E. FINANCES, SERVICES ADMINISTRATIFS ET BUDGET

La Direction générale des finances et des services administratifs centraux est chargée de tous les aspects de la gestion financière, à savoir la politique financière, les systèmes financiers et la formation du personnel; la planification, l'analyse et les rapports financiers; la comptabilité, le contrôle des engagements et les autres services financiers; la prestation de conseils élaborés sur les marchés de services, le contrôle de ces marchés et la préparation de rapports à leur sujet; les services de locaux à l'administration centrale; les données relatives à l'inventaire des ressources à l'administration centrale et le soutien logistique approprié.

L'une des responsabilités premières de la Direction générale consiste à établir des rapports sur le rendement réel en fonction des budgets établis à l'intérieur du Ministère.

Budget

Les dépenses du Ministère pour l'année financière 1989-1990 se sont élevées à 1 071,3 millions de dollars. Cette somme comprenait les dépenses de fonctionnement et d'immobilisation, les subventions et contributions, et les autres paiements de transfert liés au Programme des intérêts du Canada à l'étranger et au Programme des expositions universelles.

Des dépenses d'exploitation et d'entretien d'environ 738,6 millions de dollars ont été engagées pour la gestion et la coordination des activités à l'administration centrale et dans les missions à l'étranger. Elles comprenaient les traitements, salaires et autres coûts liés au personnel, les frais de location de biens immobiliers à l'étranger, les frais de déplacement et de communication ainsi que les dépenses nécessaires à la conduite des opérations à l'étranger.